

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

### S P E C I M E N

DATE DU CONTRÔLE 30/09/2019 AGENT VISITEUR Chirel Ngueuem  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Bld Auguste Reyers 115 (étage 1 D) - 1030 Schaerbeek TYPE DE CONTRÔLE Visite périodique (Art. 271)

Ref. 66/2019/75154/01:1



### › D O N N É E S G É N É R A L E S

Adresse de l'installation Bld Auguste Reyers 115 (étage 1 D) - 1030 Schaerbeek  
 Type de locaux Unité d'habitation (appartement)  
 Objet du contrôle Demande dans le cadre d'une vente  
 Propriétaire Gilles Querten  
 Responsable des travaux non communiqué

### › D O N N É E S D U R A C C O R D E M E N T

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) S-BELGA  
 Code EAN Non communiqué  
 Numéro du compteur 90891799  
 Index jour/nuit 025490/  
 Type de raccordement souterrain  
 Câble conducteur - tableau XVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>  
 Tension nominale de service 3x230V - AC  
 Courant nominal de la protection de branchement 10(60)A - Indéterminé - 60A envisagé

### › C O N T R Ô L E

#### Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

Sans objet

Nombre de tableaux 2

Nombre de circuits 10

Circuits	9 x disj 2P	1 x disj 4P
Protection	16 A	25 A
Section (mm <sup>2</sup> )	1,5 / 2,5	4
Conclusion	OK	OK

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	Indéterminée	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolation mesurée (MΩ)	1,78

### CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 30/09/2019, l'installation électrique de Bld Auguste Reyers 115 (étage 1 D) - 1030 Schaerbeek n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

**S P E C I M E N**

Ref. 66/2019/75154/01:1

### › LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents. - Art 16:269;273

### › DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE , GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la visite en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?

1

Lisez attentivement ce procès-verbal

2

Réalisez les travaux de mise en conformité

3

Reitez recontrôler l'installation

4

Certinergie est à votre service 0800 82 171

En attente de paiement non valable pour une authentification